



# Lettre d'Informations

**Octobre 2020**

Si la situation a bien changé depuis l'envoi de la première lettre d'informations du Groupement, il n'en reste pas moins que les incertitudes sont encore très grandes, les mesures de « distanciation sociale » encore très contraignantes et, donc, la vie de nos associations d'amis de musées très bouleversée ! La position de dirigeants d'association, bénévoles par définition et (souvent) par conviction, n'a rien de facile et nombreux sont ceux d'entre nous qui se posent des questions sur les décisions à prendre quant à la bonne marche de nos associations, non seulement pour ce qui concerne les activités traditionnelles (conférences, sorties en groupes, voyages ; etc), mais aussi tout simplement pour ce qui concerne le fonctionnement courant.

En tant que responsables fonctionnels du Groupement Régional de Normandie, la présidente, Anne-Marie LE BOCQ, et le trésorier-webmestre, Alain CLERO, nous avons toujours considéré qu'il était de notre devoir d'informer nos associations membres des solutions mises en place par d'autres (membres ou pas du GRAAM) ainsi que des outils existants qui peuvent faciliter la gestion au quotidien. Cette lettre d'information va donc être consacrée à deux points importants qui devraient intéresser la très grande majorité d'entre vous :

- Organisation d'une assemblée générale représentative en tenant compte de la réglementation actuelle liée à la pandémie ;
- Outils informatiques de gestion d'une association.

## **Organisation d'une Assemblée Générale :**

Nombreuses sont les associations d'Amis de Musées qui fonctionnent en « année scolaire », c'est à dire dont l'exercice comptable va, en général, du 1 août de l'année N au 31 juillet de l'année N+1, étant donné que leurs activités se déroulent principalement pendant cette période. Cela veut dire que ces associations vont devoir tenir leur assemblée générale dans les semaines qui viennent sachant que, normalement, une assemblée générale doit se tenir dans les trois mois suivant la date de clôture des comptes.

Or les mesures de santé publique liées à la pandémie de Covid19 viennent singulièrement compliquer l'organisation matérielle de ces AG : si les « petites » associations ne devraient pas être trop touchées par la limitation du nombre de participants dans une salle de réunion, il n'en sera pas de même pour les associations comptant plusieurs centaines d'adhérents. Dès lors, comment faire pour assurer un minimum de participation ou, plus exactement, pour permettre à un maximum d'adhérents de participer à ce moment essentiel de la vie d'une association ?

Un article récent du blog de ASSOCONNECT sur ce sujet pose justement la question : peut-on organiser une assemblée générale d'association à distance ? En effet, la limitation du nombre de participants « physiques » à une réunion amène à se demander s'il ne serait pas possible d'utiliser les nouvelles technologies de communication pour permettre aux adhérents de participer à l'AG

depuis un autre lieu (en général, leur propre domicile). Je vous donne ci-après le lien vers cet article qui vous donnera toutes les précisions nécessaires :

[https://blog.assoconnect.com/assemblee-generale-association-distance?utm\\_campaign=maif-sept2020&utm\\_medium=email&utm\\_source=newsletter](https://blog.assoconnect.com/assemblee-generale-association-distance?utm_campaign=maif-sept2020&utm_medium=email&utm_source=newsletter)

Pour ceux qui n'ont pas le temps d'aller lire cet article, je résume : en principe, si ce n'est pas expressément précisé dans les statuts, la participation « à distance » des adhérents à une AG est, en principe, **impossible**. Cependant, au regard de la situation actuelle, une ordonnance gouvernementale du mois de mai dernier autorise une dérogation à cette règle « si cela n'est pas strictement contraire aux statuts » ! La plupart des statuts n'étant guère précis quant à cette participation à distance, je crois donc pouvoir dire que cette dérogation peut être appliquée, sous réserves que la date de fin de celle-ci soit bien prolongée au 30 novembre (actuellement, elle s'arrêtait au 31 juillet).

Cela étant, et en admettant que la date limite soit bien prolongée, cela pose pas mal de problèmes quant à l'organisation matérielle de l'AG : information préalable et complète de tous les adhérents sur tous les points de l'ordre du jour (comme, par exemple, la communication effective des résultats comptables), mise en place de moyens de vidéo-conférences, désignation d'un responsable chargé de suivre les participants à distance et de gérer les éventuelles prises de paroles, etc. Pour beaucoup d'entre nous, cela va présenter d'importantes difficultés.

En tant que trésorier, je pense que cette situation doit nous amener à réfléchir très profondément sur nos pratiques et chercher les moyens d'améliorer l'organisation de nos AG pour faire en sorte qu'elle permette à (presque) tous les adhérents d'y participer d'une manière ou d'une autre car il est à peu près certain que la dite situation ne va pas s'arrêter dans les semaines suivantes. En particulier, il est à peu près évident que chaque association va devoir envisager une réforme de ses statuts afin de faciliter la tenue de ses AG dans ces nouvelles conditions avec, par exemple, la possibilité de vote par correspondance pour les adhérents ne pouvant participer physiquement à la réunion en raison des circonstances.

La présidente et moi-même souhaitons donc que **toutes nos associations membres réfléchissent à cette question et nous fassent remonter le résultat de leurs réflexions et, le cas échéant, de leurs expériences** afin que nous puissions en faire bénéficier les autres. Le sujet est d'importance et va certainement le rester encore longtemps. Nous vous remercions par avance de votre participation.

## Gestion quotidienne :

Les dirigeants d'association et, particulièrement, les membres du bureau sont confrontés à une problématique générale : assurer, au moindre coût, une gestion quotidienne de l'association, c'est à dire, essentiellement, une gestion sûre et facile des adhérents, des activités et de la comptabilité. Or la plupart d'entre nous n'est pas, ou très peu, formée à ces tâches. L'outil informatique a, bien sûr, apporté beaucoup de progrès dans cette gestion et la « feuille de calcul » (type Excel) est devenue un outil largement répandu. Mais de nombreux « problèmes » subsistent que la pandémie n'a fait qu'amplifier :

- Comment lier gestion des adhérents et comptabilité pour que les versements ne donnent pas lieu à une double saisie ?

- Comment permettre à plusieurs « gestionnaires » d'intervenir facilement pour mettre les fichiers à jour en fonction des évènements et inscriptions ?
- Comment faciliter la circulation de l'information essentielle au suivi courant de cette gestion par tous les responsables concernés ?
- Comment intégrer les nouvelles technologies de communication permettant d'attirer de nouveaux adhérents : inscriptions et paiements à distance ?

Je suis bien certain que ces questions (et bien d'autres) vous ont préoccupés ces dernières années. Du fait de mes responsabilités (présentes et passées), je me sens particulièrement concerné et cela fait déjà assez longtemps que je me suis penché sur cette question. Malheureusement, jusqu'à présent, les outils informatiques destinés aux associations étaient souvent trop complexes, assez chers et surtout « monoposte », c'est à dire utilisables sur un seul ordinateur.

Il se trouve que, maintenant, le développement des logiciels dits « libres » (c'est à dire non soumis à redevance) et des plate-formes internet a permis la mise en place d'outils performants, relativement simples à appréhender et accessibles à plusieurs administrateurs simultanés. Je voudrais donc vous en présenter 4 : 2 « gratuits » (au moins en apparence), et 2 payants (avec formule d'abonnement mensuel dont le montant varie en fonction du nombre d'adhérents). Pour des raisons évidentes, je n'ai pas pu tester chacune de ces solutions ; mais je les ai étudiées autant que cela m'était possible pour pouvoir vous les présenter ici. Si une association membre utilise ou a utilisé l'un de ces outils (ou un autre, d'ailleurs), je serais très heureux qu'elle nous fasse part de son expérience.

## **DIACAMMA :**

Il s'agit là d'un outil de gestion complet et gratuit liant la gestion des adhérents et des évènements à la comptabilité. Le bon paramétrage de la comptabilité est essentiel et demande une attention soutenue (et, donc, des connaissances minimales en comptabilité, à ce qu'il me paraît ; mais cette remarque est également valable pour les autres outils). Cela reste, malheureusement, un outil « monoposte » à installer sur un ordinateur mais qui peut répondre aux besoins de (très) petites associations (moins de 50 membres) avec peu d'activités.

## **GARRADIN**

Nous avons bien affaire ici à une plate-forme internet, c'est à dire à un ensemble d'outils de gestion partagés sur internet, donc accessibles à plusieurs personnes simultanées, aussi bien par ordinateurs que par tablettes ou smartphones, ce qui correspond mieux aux besoins actuels. Elle propose bien sûr la gestion des adhérents, des évènements et de la comptabilité, mais aussi la possibilité de créer un site web particulier avec des fonctions de base. GARRADIN est utilisable gratuitement soit sur la plate-forme dédiée (c'est à dire partagées par plusieurs associations – mais séparément), soit installable sur un serveur dédié (mais là, cela demande quelques compétences!).

A noter qu'aucun moyen de paiement à distance n'est disponible pour l'instant sur cette plate-forme.

## **ASSO CONNECT**

Voici une plate-forme internet très complète et qui paraît relativement simple à utiliser. Tous les outils de gestion modernes sont disponibles « à la carte », y compris le paiement à distance, en

fonction des besoins de chaque association, avec une assistance assurée en cas de besoins. Il est possible de définir le niveau d'accès pour chaque administrateur (impossibilité, par exemple, pour le ou la chargé(e) de communication d'aller farfouiller dans la comptabilité !) et de créer un site WEB comme avec GARRADIN. Bien évidemment, cela a un coût qui n'est pas négligeable et varie en fonction du nombre d'adhérents (de 19 €/mensuel pour 50 adhérents, jusqu'à 99 €/mensuel pour 2000 adhérents). De tels tarifs peuvent rebuter nombre d'entre vous mais il faut aussi mettre en parallèle les facilités de gestion qu'une telle plate-forme peut apporter.

## **Mon Asso Facile :**

La mutuelle d'assurance MAIF, dont j'ai déjà eu l'occasion de dire le grand bien que j'en pensais pour les associations, propose, elle-aussi, une plate-forme de gestion tout à fait comparable à celle d'ASSO CONNECT, avec les mêmes fonctionnalités et, donc les mêmes intérêts. Les tarifs sont un peu plus intéressants (de 15,20 €/mois pour 50 adhérents jusqu'à 79,20 €/mois pour 2000 adhérents) avec une réduction de 20 % pour les associations possédant un contrat d'assurance auprès de la MAIF.

Si vous souhaitez plus de précisions sur chacune des solutions proposées, une simple recherche sur internet vous permettra de trouver toutes les informations que vous pourriez souhaiter, sachant que **Mon Asso Facile** comme **Asso Connect** vous propose un essai gratuit pendant un mois environ (attention : cela suppose que l'on consacre suffisamment de temps à cet essai pour en faire le tour avant de prendre une décision).

Je ne peux malheureusement pas vous guider plus dans vos choix étant dans l'impossibilité de tester toutes ces solutions de façon plus complète. Mais je pense que certaines associations ont franchi le pas et je souhaite ardemment qu'elles nous communiquent leur expérience, en précisant bien les avantages mais aussi les difficultés qu'elles ont pu rencontrer afin que les autres associations puissent se faire une bonne idée.

Anne-Marie LE BOCQ, présidente du GRAAM-Normandie,  
Alain CLERO, trésorier et webmestre du GRAAM-Normandie.

Rouen, le 16 septembre 2020